## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVRIL 2018**

C'est un budget exceptionnel qui a été voté par le conseil municipal à la suite des inondations.

Le budget principal s'équilibre à 1.780.819 euros. Les priorités sont essentiellement la reconstruction des équipements et infrastructures routières (pont, voirie communale et rurale etc.) après les inondations du 13 juin 2017, la réfection des places du centre bourg, la fin des travaux de réhabilitation de l'ancienne école libre. La capacité d'autofinancement brute est sensiblement égale entre 2016 et 2017 (118.042 euros).

Investissements. Les dépenses d'investissement sont en hausse importante avec le début des travaux liés à la crue du 13 juin. L'année 2018 sera marquée par de lourds travaux d'investissement liés aux inondations après l'obtention des aides se chiffrant pour la commune du Brignon à 1.313.836 euros sur un montant des dépenses évaluées à 1.336.021 euros HT, ce qui correspond à un taux des aides cumulées de plus de 98 %. Les recettes importantes d'investissement proviennent des acomptes et avances des aides versées par la Région et le Département. Environ un million d'euros ont été inscrits à l'opération voirie en 2018 pour poursuivre les travaux dans différents villages. Les autres dépenses sont liées à la rénovation acoustique de la salle polyvalente, le remplacement de la VMC à l'école.

Les dotations de l'État poursuivent leur baisse.

Si l'on englobe ces dotations, elles sont passées entre 2012 et 2017 de 140.655 euros à 125.719 euros.

Multiple rural. Un budget annexe sur le multiple rural a été créé. Ce multiple se situera dans les locaux du garage qui sera transformé. Ce budget de 325. 000 euros sera financé à près de 80 % par l'État, la Région, le Département et la communauté d'agglomération. Début des travaux en juin.

Lotissement les Cartavades. Le lotissement à un euro le mâ a été un succès, il reste à ce jour deux lots à attribuer.

Vote des taux d'imposition. Le conseil décide de laisser les taux d'imposition identiques. Taxe d'habitation : 11,17 %, taxe foncière bâtie : 10,93 %, taxe foncière non bâtie : 52,96 %.